

### Financement forfaitaire à la formalisation du projet de santé

Pour venir en appui au développement de la dynamique territoriale, la CA3B propose un appui forfaitaire à la formalisation du projet de santé d'équipes de professionnels de santé (équipes de soins primaires, maisons de santé pluriprofessionnelles).

Cette subvention servira à indemniser le temps passé par les professionnels à travailler sur la formalisation de leur projet de santé à travers l'organisation de temps d'échanges.

#### Modalités de l'aide proposée :

- ✓ La CA3B propose un forfait de :
  - 1 500€ pour une équipe entre 5 et 10 professionnels de santé.
  - 2 000 € pour une équipe au-delà de 10 professionnels.

#### Conditions pour bénéficier de l'aide :

- ✓ Réalisation d'au moins 3 réunions.
- ✓ Paiement forfaitaire sur présentation des feuilles d'émargement et des éventuels livrables.
- ✓